

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Vendredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M.M PARODIN, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI Christine, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, CORTEY, LAUDATO, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme PASQUALAGGI	à	M. AMIDEI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme GUIDICELLI
Mme PERES	à	M. CERVETTI
Mme CURCIO	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Adjointe au Maire, M. VITALI, Mme DEBROAS, M.M TOMI, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Vendredi 19 Décembre 2008	Délibération N°2008/ 264
-------------------------------------	--------------------------

Motion pour le maintien du CREPS de Corse.

Monsieur le Maire, au nom de la majorité municipale expose, que compte tenu de la réforme envisagée pour les CREPS, l'assemblée délibérante est saisie d'une motion relative à l'avenir du CREPS de CORSE. Il en donne lecture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré**

**ADOPTE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

la motion relative à l'avenir du CREPS de CORSE :

A l'occasion du comité technique paritaire ministériel, le Ministère de la Jeunesse et des Sports annonce un plan de réforme des CREPS. Certains sont officiellement fermés, d'autres en restructuration, d'autres en suspens d'évaluation des missions jusqu'en mars 2009.

Le CREPS de Corse figure parmi les tous premiers établissements touchés par ce mouvement et est donc menacé de disparition.

Cet établissement public, unique en Corse, accueille des pôles espoirs reconnus réunissant plusieurs dizaines d'athlètes et reçoit chaque année des centaines de sportifs stagiaires, sans compter toutes les actions de formation originales, associant mer et montagne, conduites en direction du mouvement sportif dans son ensemble et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Le CREPS de Corse délivre par ailleurs des diplômes nationaux permettant à leurs titulaires d'enseigner dans les collectivités locales, voire de créer leur propre entreprise ainsi que de dynamiser et d'animer le mouvement associatif.

Cet établissement public sur lequel repose un positionnement stratégique fort de l'ensemble de la Corse en faveur de l'éducation et des formations populaires, de l'économie du sport, a fait l'objet de nombreux investissements ces dernières années grâce aux financements de l'Etat et des grandes collectivités locales insulaires. Il offre aux jeunes sportifs insulaires un plateau technique, des formateurs et des équipements de très grande qualité.

Du département de la Corse-du-Sud, à la Ville d'Ajaccio et à la Collectivité Territoriale de Corse, toutes les collectivités ont toujours été présentes pour soutenir cet outil de formation exceptionnel, qui rayonne bien au-delà des frontières de notre région.

Considérant que ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques qui vise, comme l'indique le premier rapport d'étape qui vient d'être présenté au Président de la République, à remettre en cause l'action et les interventions de l'Etat dans plusieurs domaines, comme la justice, l'éducation et l'éducation populaire dans le cas qui nous préoccupe, la santé et le regroupement des services déconcentrés avec une forte réduction du nombre d'agents publics nationaux d'ici à 2011 ;

Considérant que cette politique conduit au transfert des compétences précédemment assurées par l'Etat vers les collectivités territoriales, sans garantie de ressources ;

Considérant l'absence de dialogue, d'information et de concertation avec tous les responsables publics de la Corse : Parlementaires, Assemblée de Corse, Conseils Généraux, Municipalités et en particulier celle d'Ajaccio directement concernée, le directeur et les représentants des personnels du CREPS de Corse ;

Considérant enfin que le Conseil Municipal d'Ajaccio ne peut rester insensible au devenir des personnels qui ont fait vivre et ont développé depuis une dizaine d'années une structure à laquelle est maintenant attachée l'ensemble de la population insulaire ;

Le Conseil Municipal d'Ajaccio demande :

- le maintien du CREPS de Corse ainsi que sa reconnaissance comme outil indispensable de formation et d'éducation populaires.

Le Conseil Municipal d'Ajaccio demande également :

- une concertation sincère et élargie avec l'ensemble des parties prenantes à la vie et la continuation de l'activité du CREPS de Corse : personnels et formateurs du CREPS, usagers du mouvement sportif et de l'éducation populaire et acteurs institutionnels locaux,
- l'engagement de l'Etat à assurer la pérennité de l'outil par la garantie du maintien des moyens humains, matériels et financiers qu'il met à disposition auprès du CREPS de Corse.
-

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.